

La ville de Palavas-les-Flots vous facilite le stationnement avec l'application Flowbird, un service gratuit et facile d'utilisation pour payer son stationnement depuis son téléphone portable ou un ordinateur.

Le service stationnement vous accueille sans rendez-vous, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, dans les locaux situés derrière la salle bleue.

Stationnement gratuit

Environ 1500 places gratuites dont 700 places situées au parking à étages (proche de la Salle bleue), parking gardé avec un maître-chien et doté de vidéosurveillance

181 places PMR

119 places en zone bleue (gratuites mais limitées à ½ heure ou 1 heure maximum)

Zones bleues

Pour une bonne rotation des véhicules, la Ville a mis en place des zones bleues. Il est interdit d'y stationner plus de 30 minutes consécutives entre 8h00 et 20h00, et ceci toute l'année, exception faite du cimetière et de la médiathèque (durée limitée à 1 heure).

Le disque bleu de stationnement permet de définir l'heure d'arrivée.

Stationnement payant

Fonctionnement et tarifs

Le stationnement est payant, du lundi au dimanche inclus (y compris jours fériés), de 9h à 22h à l'année.

Résident : 20€ / véhicule / an (12 mois consécutifs).

Professionnel : 20€ / véhicule par an (12 mois consécutifs).

Visiteur ou vacancier (tarifs ouverts à tous) : 1,50 € / heure (de 9h à 22h), 8€ / jour (24h consécutives), 35€ / semaine (7 jours consécutifs) et 100€ / véhicule par an (12 mois consécutifs).

En cas de non-paiement du stationnement, les usagers s'exposent à une amende appelée « Forfait de Post-Stationnement » d'un montant de 35€.

Le renouvellement des droits au stationnement doit être fait en fonction de la date d'achat initial (12 mois consécutifs). En cas de doute veuillez vérifier la date d'échéance de votre abonnement figurant sur votre ticket d'achat délivré lors de votre paiement ou veuillez vous rapprocher du service stationnement qui vous donnera plus d'informations.

Paiement aux horodateurs (pièces, carte bancaire) ou via l'application téléphone **Flowbird**.

Le contrôle du paiement est effectué via un terminal PDA qui vérifie votre plaque d'immatriculation dans la base de données des tickets en cours.

Enregistrement

Résidents

Pièces à fournir :

Taxe d'habitation année N-1, Taxe foncière, justificatif de domicile, avis d'imposition sur les revenus, dernière quittance de loyer, facture d'énergie, attestation d'assurance locative (année – 1) ou tout document permettant de justifier de la résidence d'une personne.

Carte grise (aux mêmes noms et prénoms que les occupants désignés de la taxe d'habitation)

Pour les nouveaux arrivants : attestation notariée pour les acquisitions de moins d'un an, bail de location de six mois minimum.

Professionnels (sociétés basées à Palavas-Les-Flots)

Pièces à fournir :

Carte grise au nom et prénom du professionnel concerné

K-bis de moins de trois mois (commerçant, artisan, hôtelier...)

Attestation ou notification URSSAF année N (profession libérale)

Employés (de sociétés basées à Palavas-Les-Flots)

Pièces à fournir :

Carte grise au nom et prénom du l'employé concerné

Attestation de l'employeur de moins d'un mois ou contrat de travail en cours de validité (contrat daté de moins de 3 mois).

Attestation de l'employeur (si véhicule de fonction) mentionnant la plaque d'immatriculation du véhicule concerné, ainsi que le nom/prénom de l'usager.

Paiement

Aucun paiement à prévoir lors de l'enregistrement de votre véhicule auprès du service Stationnement.

Paiement aux horodateurs (pièces, carte bancaire) ou via l'application téléphone **Flowbird**.

Véhicules électriques

Il y a 4 bornes de recharge à Palavas-les-Flots, chacune d'entre elle permettant le rechargeement simultané de 2 véhicules :

1 borne devant le parking à étages, allée des loisirs (rive gauche)

2 bornes sur le parking devant l'Hôtel de Ville, avenue de la gare A. Dubout (rive gauche)

1 borne sur le parking de la Maison de retraite (rive gauche)

A venir prochainement :

- 2 bornes sur les parkings du Grau Prévost P1 et P2 (rive droite)
- 1 borne avenue Saint-Maurice au niveau de l'Hôtel du Midi (rive gauche)
- 1 borne rue de l'Institut sur le parking Miami (rive droite)
- 1 borne boulevard Foch sur le Parking Foch (rive droite)

**Plus
d'infos**



Stationnement: Stationnement

Adresse : Allée des Loisirs 34250 Palavas-Les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Site ville

Site tourisme

Téléphone 04 99 92 01 62

Mail

